

Communiqué de presse de
Daniel DUGLERY, Maire de Montluçon
Claude MALHURET, Maire de Vichy

Jeudi 14 novembre 2013

Nous avons décidé **de suspendre à Montluçon et à Vichy la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.**

Décidée par quelques technocrates dans des bureaux parisiens, cette réforme s'avère chaque jour un peu plus déconnectée de la réalité du terrain dans nos écoles et dans nos villes.

Une grande majorité des 4000 communes (sur 36 000) qui ont accepté de l'appliquer dès 2013, rencontrent des difficultés majeures d'ordre pratique et budgétaire : **difficultés de répartition des rôles** et charges entre l'Etat et les communes, **coût prohibitif pour les collectivités**, **manque de souplesse** dans l'application, **problèmes logistiques majeurs** (lieux d'accueil, répartition des horaires des enseignants et des intervenants, gestion du personnel communal, recrutement sur un temps limité d'intervenants extérieurs qualifiés pour les activités périscolaires).

Cette réforme, dont le principe était au départ consensuel, est appliquée par le Ministère de l'Education Nationale de façon tellement brutale et sans nuance qu'elle génère en outre des **disparités énormes entre les écoliers** selon leur lieu de résidence contrairement au principe d'égalité.

Au fur et à mesure de la réflexion et de la concertation, apparaissent de nouveaux sujets d'irritation et chaque réunion de conseil d'école apporte son lot de grogne et de contestations.

Aujourd'hui, ce sont les enseignants, les agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et les personnels municipaux des établissements scolaires qui font grève dans tout le pays.

55 maires ont déjà fait savoir qu'ils n'appliqueraient pas la réforme et de nombreux autres élus sont mobilisés pour intervenir lors du congrès des Maires de France et demander une remise à plat complète.

Depuis des mois, nos services travaillent en concertation avec ceux de l'Education Nationale, les directeurs d'écoles, les enseignants, les représentants de parents d'élèves et les personnels municipaux travaillant dans les écoles. Il n'est pas pour nous question de faire acte d'incivisme ou d'appeler à la révolte mais nous refusons que nos adjoints et nos cadres municipaux se mobilisent plus longtemps en pure perte, sur une réforme dont il apparaît de jour en jour plus vraisemblable qu'à la suite des actions syndicales et de la mobilisation des Maires de France, elle sera modifiée, repensée, voire annulée.

C'est pourquoi nous suspendons toute démarche en attendant les résultats des discussions entre syndicats d'enseignants, associations de parents d'élèves et gouvernement d'une part, et d'autre part les décisions du congrès des Maires de France la semaine prochaine.